



ENQUETE PUBLIQUE

ayant pour objet

**le Dossier de Demande d'Autorisation Unique
DDAU**

présenté par la S.A.S.U.

FERME EOLIENNE du BEAU GUI

**relatif au projet d'exploitation d'un parc éolien
comportant 2 éoliennes et 1 poste de livraison sur
la commune de SAINT AUBERT ainsi que 4
éoliennes et 1 poste de livraison sur la
commune de SAINT VAAST EN CAMBRESIS**

ANNEXE UNIQUE SEPARÉE

Procès-verbal des observations du Public

Commissaire enquêteur : DEBSKI François

**PROCES-VERBAL de communication des observations écrites ou orales recueillies
dans les registres et les courriers adressés au commissaire enquêteur
Projet de DDAU . Parc éolien dit « FERME EOLIENNE du BEAU GUI »**

REFERENCES :

- Code de l'Environnement, article R.123-18 ;
- Décision n° E17000047/59 du 23 Mars 2017 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille ;
- Arrêté en date du 12 Mai 2017 de Monsieur le Préfet du Nord.

PIECES JOINTES :

- ANNEXE A : copie du registre de Saint Vaast en Cambrésis ;
- ANNEXE B : copie du registre de Saint Aubert ;

Monsieur DUVAL Benoit

Chef de Projet,

ENERGIETEAM

1 Rue des Energies Nouvelles Parc Environnemental 80460 Oust Marest

L'enquête publique ayant pour objet le DDAU présentée par la Sasu FERME EOLIENNE du BEAU GUI relatif au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 2 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de SAINT AUBERT, ainsi que 4 éoliennes et poste de livraison sur la commune de SAINT VAAST en CAMBRESIS s'est terminée le 3 juillet 2017 avec une faible participation du public, sans incident particulier.

Devant le faible nombre d'interventions recueillies, il ne m'a pas paru opportun d'opérer un dépouillement par thèmes. Vous trouverez dans ce procès-verbal l'intégralité des observations du public émises au cours de cette enquête.

Merci de bien vouloir, conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, nous transmettre, sous 15 jours, soit avant le 26 Juillet 2017 délai de rigueur, vos observations éventuelles en réponse au regard de chacune des observations communiquées sous forme de fichier informatique, format « word ».

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mon profond respect.

Pour le Maître d'Ouvrage
Monsieur Benoit DUVAL
Pris connaissance le 6 Juillet 2017

Le Commissaire enquêteur
Monsieur François Debski
Remis et commenté le 6 Juillet 2017

REGISTRE DE SAINT VAAST en CAMBRESIS

Permanence du vendredi 2 juin de 9h à 12h

VAA01e : remarque de Monsieur PIETRZAK Thierry domicilié 1 Chemin d'Haussy 59188 Saint Vaast en Cambrésis :

Suite à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation, le mais un NON au demande de pose d'éolienne sur la commune de St Vaast en Cambrésis. MOTIF (bruyant , souffle) Manque d'information auprès des védastois, le maire ne dit Rien !!!

Signé : illisible

Réponse du maître d'ouvrage ENERGIE TEAM :

Une étude acoustique a été réalisée, elle démontre que les effets acoustiques seront très faibles (1,2 dB(A) au maximum) et par conséquent que les éoliennes respecteront la réglementation. Il est aisé de vérifier ce respect de la situation sonore sur un parc éolien en fonctionnement d'Energieteam.

Une délibération a été prise par la commune de Saint-Vaast-en-Cambrésis, elle a fait l'objet d'un affichage public. Une permanence publique a eu lieu à Saint-Vaast-en-Cambrésis le 12/11/2015, des habitants s'y sont rendus et ont signé une feuille de présence. L'information avait été réalisée via l'affichage public et un tractage dans les boîtes aux lettres.

VAA02e : remarque de Monsieur BOURLET Guy et Madame BOURLET Séverine domiciliés 5 Chemin d'Haussy 59188 Saint Vaast en Cambrésis :

Les habitants proches de l'implantation auraient pu être informés par Mr le Maire, 1^{er} magistrat de la commune, soit au moyen du bulletin municipal, soit par information dans les boîtes aux lettres des rues concernées (projet qui ne date pas d'aujourd'hui). N'y aura-t-il pas un impact sur la santé (ondes électromagnétiques), aussi sur la faune, je pense aux chevreuils qui gambadent dans la plaine non loin des habitations et aussi problèmes de perturbations pour les nidifications des espèces classées dans les haies qui longent l'ancienne ligne de chemins de fer suite aux bruits des machines. Au vue des photos dans le dossier, le paysage va être dénaturé, il y a même autorisation de la commune pour surplombage de l'éolienne n°3. Pourquoi le projet sur St VAAST est-il situé à 1300m des habitations alors qu'à St AUBERT il est à 1800m.









Conclusion : Je suis contre le projet qui est de nature à défigurer le paysage (implantation trop proche des habitations) et je rappelle que Mr le Maire s'est bien gardé de nous en informer !!!

Signé : Mr et Mme Bourlet

Réponse du maître d'ouvrage ENERGIE TEAM :

La permanence publique en 2015 a fait l'objet d'une communication dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. En témoignent les habitants qui ont signé la feuille de présence.

Une éolienne produit à des niveaux de tension (20 000 V) qui sont connus.

CHAMPS MAGNÉTIQUES ÉMIS PAR QUELQUES APPAREILS DOMESTIQUES ET UNE LIGNE THT (EN μT)			
Télévision cathodique	Ligne THT 400 000 V à 100 mètres	Aspirateur	Réfrigérateur
			
0,15	0,16	0,25	0,25
Grille pain	Ecran ordinateur cathodique	Sèche-cheveux	Rasoir
			
0,7	1	7	500

Source : <http://www.clefschamps.info/Ou-trouve-t-on-des-champs>
Etant donné la distance (> 1000 m) les champs électrique et magnétique les plus élevés seront émis par des appareils domestiques et par les réseaux de distribution proches.

VAA03e : remarque de Monsieur LEROY Michel domicilié 26 rue Paul Langevin 59188 Saint Vaast en Cambrésis et Monsieur DRYHYNIEZ Basile domicilié 3 chemin d'Haussy 59188 saint Vaast en Cambrésis :

Les éoliennes ne doivent pas affecter le paysage environnant les espaces bâtis. Les incitations financières favorisant l'installation d'éoliennes ne devraient pas constituer un effet d'aubaine très couteux aux clients du distributeur d'énergie. La manne attribuée aux collectivités territoriales ne profite pas forcément aux habitants des communes qui subissent les nuisances visuelles et sonores, les superstructures que sont les communautés de communes s'attribuent la plus grosse part du gâteau. L'électricité la moins chère est celle que l'on économise en n'éclairant pas les rues la nuit par exemple, ce qui aurait pour effet de ne pas perturber la faune et la flore qui ont une vie nocturne. Il est remarquable de constater que la décision du conseil municipal en date du 20 mars 2015 n'est pas motivée et que le bulletin municipal n'a pas présenté le projet référant à l'enquête publique en cours.

En définitive, ce qui semble prévaloir quant à l'installation des éoliennes sur le territoire communal, ce n'est pas tant la production d'énergie électrique propre qu'une certaine forme d'affairisme qui appâte propriétaire du sol d'implantation que des élus en recherche de recettes indolores.

Signé : Mr Leroy et Mr Dryhynyez

Réponse du maître d'ouvrage ENERGIE TEAM :

Energieteam s'associe à la remarque d'économies d'énergie nécessaires. Il convient cependant de préciser que la plus grande partie de l'énergie dans le monde provient de l'énergie fossile (90%). Il serait donc malgré tout nécessaire de se poser la question de nos sources d'approvisionnement même en considérant une division par 2 de nos consommations.

Ce scénario est partagé par les rédacteurs l'association Négawatt (<https://negawatt.org/scenario/>) qui sont précurseurs dans la maîtrise de l'énergie.

Permanence du Mercredi 21 juin 2017 de 15h à 18h :

Aucune remarque sur le registre.

Permanence du Lundi 26 juin 2017 de 9h à 12h :

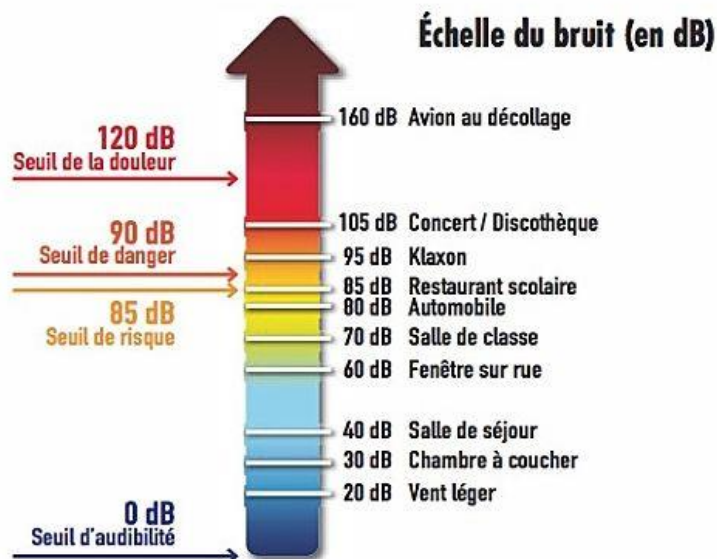
VAA04e : remarque de Madame SOURTES Nadine domiciliée 28 rue Paul Langevin 59188 Saint Vaast en Cambrésis :

Le parc éolien en projet est à une distance de 1km des maisons alors que des études montrent que les nuisances sonores se font sentir à 5 kms. Le parc éolien coupe une voie de passage des oiseaux ce qui est préjudiciable à la faune. Enfin il est important de signaler que la population de Saint Vaast en Cambrésis n'a pas été informée de quelque sorte que ce soit (bulletin d'informations, presse locale) du projet du parc éolien le beau guy.

Signé : illisible

Réponse du maitre d'ouvrage ENERGIE TEAM :

En l'absence de référence à cette étude nous sommes dans l'incapacité d'apporter une réponse précise quant à l'impact à une telle distance. Cette dernière paraît malgré tout démesurée. En effet, une éolienne émet un niveau sonore de l'ordre de 50 dB(A) à son pied et de 35 dB(A) à 500 m. Cela correspond à des niveaux sonores faibles et connus dans la vie de tous les jours (cf. illustration)



Concernant l'information elle a bien été réalisée en 2015 (cf. réponses précédentes). Enfin l'étude n'a pas mis en avant de phénomène migratoire majeur.

REGISTRE DE SAINT AUBERT

Permanence du samedi 10 juin de 8h30 à 11h30

AUB01e : Remarque de Monsieur PROUVEUR Francis demeurant 34 rue des

jonquilles 59188 Saint Aubert :

Bien trop près des habitations. A terme, une trentaine d'éoliennes sur un périmètre de 20kms, c'est trop pour l'environnement naturel du canton. Un gâchis esthétique, pour la faune et la flore, sans compter les nuisances de tous types.

Sans signature

Réponse du maître d'ouvrage ENERGIE TEAM :

La réglementation nous impose de nous situer au minimum à 500 m des habitations. Tout un chacun peut considérer que les éoliennes sont trop proches, il nous semble que 2 fois la distance réglementaire est raisonnable.

Concernant le nombre d'éoliennes dans un rayon de 20 km cela représente 0.02 éolienne/km², ce chiffre nous apparaît faible. Il peut être comparé à d'autres installations (pylône, antennes relais, lotissements...).

Permanence du lundi 3 juillet de 15h à 18h

AUB02e : Remarque de Monsieur BOUTIN Cyril demeurant Géomètre Expert à Saint Valéry sur Somme (80) :

Je suis très favorable pour différentes raisons :

- 1) L'éolien représente pour des entreprises comme la nôtre, 30% de notre chiffre d'affaires.
- 2) L'éolien fait fonctionner l'économie locale pendant la construction (restaurants, hôtels).
- 3) C'est surtout une énergie propre.
- 4) Le secteur géographique s'y prête tout à fait : zone rurale, larges plaines agricoles.
- 5) Ce projet ainsi que ceux déjà créés forment un tout raisonnable (pas trop dense).
- 6) Les différents parcs dans les Hauts de France fonctionnent très bien sans nuisance pour la population.

Signé : Boutin

Réponse du maître d'ouvrage ENERGIE TEAM :

L'éolien représente 1465 emplois directs dans la région Hauts-de-France (Source : Bearing Point). Ce chiffre est en constante augmentation. Nombre d'offres d'emplois ne sont pas pourvues à ce jour.

AUB03e : Remarque de Monsieur LOUVION Bernard Francis demeurant 1 rue Victor Hugo 59188 Saint Aubert :

Après constatation du projet, je suis tout à fait pour le projet.

Signé : Louvion

Réponse du maître d'ouvrage ENERGIE TEAM :

Sans commentaire